

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION  
DE DROITS DE PRÉSENTATION  
DU SPECTACLE "LA PART BELLE COMPAGNIE"

DGA Ressources et Relations aux  
administrés - Vie institutionnelle  
relations administrés - Secrétariat des  
assemblées  
Numéro : 2023-D-096

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé le contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Mila CHARABIA » passé entre « La Part Belle Compagnie » située 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

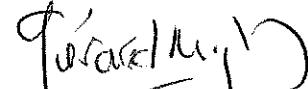
**Article 2** – Le contrat prévoit 3 représentations du spectacle qui seront jouées à la médiathèque l'Alpha, le mercredi 10 mai 2023 avec 2 artistes intervenants.

**Article 3** – GrandAngoulême versera à « La Part Belle Compagnie », la somme de 2 210,80 € répartie comme suit :

- Coût de cession des 3 représentations : 2 100 €
- Frais de déplacement et hébergement : 72 €
- Frais de repas : 38,80 €

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 19 AVR. 2023  
Pour Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 19 AVR. 2023  
Publié ou notifié,  
Le 19 AVR. 2023